

# **Conseil Municipal du lundi 28 juin 2021 - 20h00**

## **Compte rendu**

L'An deux mil vingt et un, le vingt huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur Serge COLLET, Maire.

Etaient présents : M. POLLET Noël, Mme GAUTIER Magali, M. DEMAY Sébastien, Mme BOUILLEROT Céline, M. PIEDERRIERE Olivier, Mme LEMOINE Céline, M. LEVREL Didier, Mme HUET Audrey, M. PESTEL Sylvain, Mme CRESPEL Cécile, Mme CRESPEL Laurine, M. Christophe ALLÉE.

Absents excusés : Mme ROUAULT Delphine, M. PASQUIER Guillaume a donné pouvoir à Mme Magali GAUTIER, M. HEUZÉ Fabien, Mme MACÉ-HOREL Monique, M. Hervé TOSTIVINT, Mme JOSSE Delphine,

Nombre de Conseillers en exercice : 19  
pouvoir

présents : 13

Présents : 13 + 1

Date de convocation : 21/06/2021

Secrétaire : Audrey HUET

### OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne Mme Audrey HUET en tant que secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 25 mai 2021

1. Réalisation d'un skate park et demande de subvention auprès de la DNJS
2. Marchés Publics : Lancement consultation marché, réalisation de missions de contrôle des installations de l'assainissement non collectif, groupement de commandes
3. Domaine et patrimoine : détermination du prix d'acquisition d'un bien
4. Foncier : Acquisition de terrain secteur « La Ville Gentil »
5. Restaurant scolaire : Coût du repas pour l'année 2021/2022
6. Concours maisons fleuries année 2020 : Remise des prix
7. Administration générale : Avis sur le Pacte de gouvernance élaboré par la Communauté de Commune St Méen Montauban
8. Pays de Brocéliande : Présentation du Pays de Brocéliande et Rapport d'activités 2020
9. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014
10. Questions diverses

### **Lecture et approbation du PV de la séance du 25 mai 2021**

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance. Le procès verbal de la séance du 25 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **Réalisation d'un skate park et demande de subvention auprès de la DRAJES 5del 2021-43)**

Monsieur le Maire rappelle que les membres du conseil municipal des jeunes ont émis le souhait d'obtenir l'aménagement d'un skate park sur la commune de Médréac. Une étude a été lancée pour retenir le lieu d'implantation de ce skate et des entreprises ont été consultées pour la fourniture de l'équipement et pour les travaux d'aménagement.

Deux modèles d'équipement ont tout d'abord été présentés au conseil municipal des jeunes, ceux-ci ont retenu le modèle proposé par l'entreprise « CAMMA SPORT ».

Monsieur Noël Pollet présente le coût des deux équipements ainsi que le coût des travaux d'aménagement :

<i>Entreprise</i>	<i>SKATE</i>	<i>Entreprise</i>	<i>TRAVAUX</i>
<i>SPORT NATURE HT</i>	<i>18 731,10 €</i>	<i>TPA ENV. HT</i>	<i>13 029,60 €</i>
<i>TVA</i>	<i>3 746,22 €</i>	<i>TVA</i>	<i>2605,92 €</i>
<i>SPORT NATURE TTC</i>	<i>22 477,32 €</i>	<i>TPA ENV. TTC</i>	<i>15 635,52 €</i>
<i>CAMMA SPORT HT</i>	<i>21 137,00 €</i>	<i>COLAS HT</i>	<i>10 768,00 €</i>
<i>TVA</i>	<i>4 227,40 €</i>	<i>TVA</i>	<i>2 153,60 €</i>
<i>CAMMA SPORT TTC</i>	<i>25 364,40 €</i>	<i>COLAS TTC</i>	<i>12 921,60 €</i>

Monsieur Pollet précise que cette acquisition est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'agence nationale du sport.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la réalisation d'un skate park

**DECIDE** de retenir la proposition de CAMMA SPORT pour la fourniture de l'équipement pour un montant de 21 137.00€HT soit 25 364.40€TTC et l'entreprise COLAS pour les travaux d'aménagement d'un montant de 10 768.00€HT soit 12 921.60€TTC. Soit un coût total de 31 905.00€HT (38 286.00€TTC).

**SOLLICITE** une aide financière auprès de l'agence nationale du sport

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

**Marchés Publics : Lancement consultation marché, réalisation de missions de contrôle des installations de l'assainissement non collectif, groupement de commandes (DEL 2021-44)**

*Monsieur le Maire précise que le marché de réalisation de missions de contrôle des installations de l'assainissement non collectif en groupement de commandes, actuellement en cours, arrive à échéance le 31 décembre 2021. Si la commune de Médréac souhaite à nouveau adhérer au groupement, il convient de signer la convention constitutive d'un groupement de commandes avec désignation de la ville de Montauban de Bretagne en tant qu'établissement coordinateur.*

*VU le code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7,*

*VU le code général des collectivités territoriales,*

*VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes,*

CONSIDERANT la proposition de créer un groupement de commandes en vue du lancement d'une consultation pour un marché de réalisation de missions de contrôle des installations de l'assainissement non collectif,

CONSIDERANT l'intérêt de la commune,

ENTENDU l'exposé de M. Serge COLLET, Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes en vue du lancement d'une consultation pour un marché de réalisation de missions de contrôle des installations de l'assainissement non collectif,

**APPROUVE** les termes de la convention constitutive dudit groupement de commandes,

**DÉSIGNE** la commune de Montauban-de-Bretagne en tant que coordonnateur du groupement,

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et les documents se rapportant à ce dossier,

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente décision.

### **Domaine et patrimoine : détermination du prix d'acquisition d'un bien (DEL 2021-45)**

Monsieur le Maire présente aux membres présents une déclaration d'intention d'aliéner reçue de l'office notariale PINSON de Montauban de Bretagne portant sur un bien cadastré section AB n° 53 situé « 4 Place de la Mairie » à Médréac. Ce bien est un bâtiment édifié en 1820 à usage mixte de commerce et d'habitation. Sa superficie d'habitation est de 132m<sup>2</sup>, cave-garage de 49m<sup>2</sup>, grenier de 50m<sup>2</sup> et un ancien magasin de 100m<sup>2</sup>.

Ce bien situé sur un terrain d'une surface de 970m<sup>2</sup> se trouve dans le périmètre du droit de préemption urbain simple ce qui permet à la commune d'acquérir en priorité un bien immobilier mis en vente par une personne privée (particulier) dans le but de réaliser des opérations d'aménagement.

Monsieur le Maire indique que le propriétaire de ce bien a proposé à la commune de Médréac d'acquérir ce bien au prix de 165 000€ auquel se rajoute une commission d'un montant de 7 524.00€TTC.

Monsieur le Maire précise que les services des domaines ont été saisis, la valeur vénale est estimée à 155 000€ (marge d'appréciation de 15 %).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir ce bien à l'amiable et de déterminer le prix d'acquisition.

#### **Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'acquisition de la propriété immobilière cadastrée section AB n° 53 située « 4 Place de la Mairie » à Médréac

**DECIDE** d'acquérir ce bien au prix de 165 000€ frais en sus

**ACCEPTE** de régler la commission d'un montant de 7 524€

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette affaire

### **Acquisition de terrain secteur la ville gentil (DEL 2021-46)**

Monsieur le Maire indique que suite à la décision prise par délibération n° 2021-37 du 25/05/2021, le cabinet de géomètre Hamel Associés à réaliser la pose des bornes sur les limites parcellaires du terrain vendu par les conjoints Crespel au lieu-dit « La Ville Gentil » à Médréac.

Ce plan définitif de bornage est présenté aux membres du conseil municipal qui avaient déjà émis un avis favorable à l'acquisition de ce terrain à raison de 7.00€ le m<sup>2</sup>. La parcelle vendue par les conjoints CRESPEL à la commune de Médréac est d'une surface de 28a69ca.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter l'acquisition de 28a69ca au prix de 7.00€/m<sup>2</sup>.

#### **Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'acquisition à l'amiable par la commune de la parcelle cadastrée AB n° 454 sise lieu-dit « la Ville Gentil », cette parcelle d'une contenance de 2 869m<sup>2</sup> ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom de la commune tous les documents et actes nécessaires auprès d'un notaire ;

**DIT** que les crédits nécessaires à l'acquisition de la parcelle sont inscrits au budget de la commune.

### **Restaurant scolaire : Coût du repas pour l'année 2021/2022 (DEL 2021-47)**

Monsieur le Maire rappelle que selon le décret 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves, il appartient au Conseil Municipal de fixer le coût du tarif du repas servi au restaurant scolaire municipal, dans la limite du coût par usager.

Le nombre de repas servis au restaurant scolaire en 2020 (année fermeture des écoles pour cause Covid 19) est de 13 445, soit 6 992 repas de moins qu'en 2019.

En 2020, le prix de revient s'élève à 8.43€ par repas (6.14€ en 2019).

Le prix du repas est actuellement fixé à 3.75€ (enfant) et 6.00€ (adulte)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le prix du repas pour l'année 2021/2022.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** de ne pas modifier le prix du repas au restaurant scolaire pour les enfants et les adultes. Le prix du repas est maintenu à 3.75€ pour les enfants et à 6.00€ pour les adultes pour l'année scolaire 2021/2022.

### **Concours des maisons fleuries 2020 : Remise des prix (DEL 2021-48)**

Monsieur le Maire présente les résultats du concours des maisons fleuries 2020 :

#### **Maisons avec jardin visible de la rue**

1er prix - M. et Mme Daniel LEJARD 15 Rue de Rennes **1 trophée + 1 bon de 30 €.**

#### **Fenêtres et murs visibles de la rue**

1er prix - M. et Mme Noël POLLET 19 Bis Rue de Bretagne **1 trophée + 1 bon de 30 €.**

2ème prix - M. et Mme Denis LEFOL 12 Impasse Emile Gourga **1 bon de 25 €.**

#### **Décor floral d'immeubles collectifs**

1er prix - Mme Yvonne LEGRAIN 2 Rue de la Fontaine **1 trophée + 1 bon de 30€**

#### **Jardins potagers**

1er prix - M. et Mme Marcel LEVREL 53 Le Clos Mesnil **1 trophée + 1 bon de 30 €.**

2ème prix - M. et Mme Jean-Claude FONTAINE 4 Le Grand Clos **1 bon de 25 €.**

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** les récompenses attribuées ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au versement de ces primes.

### **Administration générale : Avis sur le Pacte de gouvernance élaboré par la Communauté de Commune St Méen Montauban (DEL 2021-49)**

*Vu la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 ;*

*Vu l'article L 5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la délibération de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban n°2020/141/JMM du 13 octobre 2020 ;*

*Vu la délibération de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban n°2021/065/YvP du 11 mai 2021 approuvant le Pacte de gouvernance ;*

Monsieur le Maire rappelle que la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 a introduit la possibilité pour les EPCI à fiscalité propre d'élaborer un pacte de gouvernance entre lui et ses communes membres. Ce pacte a notamment pour objectif de recenser les instances de gouvernance de l'EPCI, de fixer ses grands principes de fonctionnement, d'organiser les relations communes/communautés...

En octobre 2020, le Conseil communautaire a décidé de se doter d'un pacte de gouvernance, qui a ensuite été approuvé en mai 2021.

Pour rédiger ce document stratégique, un comité de pilotage composé d'élus communautaires et municipaux a été mis en place, la Conférence des Maires a également été saisie du projet.

Monsieur le Maire présente le pacte de gouvernance.

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis sur le pacte de gouvernance et de charger Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Président de la Communauté de communes, sous un délai de deux mois à compter de la notification du pacte par la CCSMM.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** les termes du pacte de gouvernance élaboré entre l'EPCI et les communes membres ;

**CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Président de la communauté de communes St Méen Montauban.

**Pays de Brocéliande : Rapport d'activités 2020 (DEL 2021-50)**

Monsieur Le Maire présente le rapport annuel d'activité 2020 élaboré par le Pays de Brocéliande.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**PREND ACTE** de la communication donnée au Conseil Municipal au titre de l'année 2020 du rapport d'activité du pays de Brocéliande.

**Décisions prises par Monsieur le Maire en et vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 46/09.06.2020 (DEC 2021-06)**

Monsieur le Maire fait part de la conclusion des contrats suivants :

Intitulé du contrat	Attributaire	Montant du contrat TTC	Date de notification
Bornage la ville gentil	Quarta	762.00€	08/06/2021
Barrières de sécurité	Actus	119.80€	15/06/2021
Barrières de sécurité	Actus	264.48€	15/06/2021
Réparation véhicule MASCOTTE	Garage la Renaissance	1 310.53€	22/06/2021

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**PREND ACTE** de la décision présentée ci-dessus lors de la réunion du 28 juin 2021.

**Questions diverses**

Monsieur Noël Pollet

- Indique que le bulletin municipal été 2021 sera distribué semaine du 05/07/2021.
- Présente le projet de la CSF : Création de graffitis à l'intérieur de la salle des sports, réalisé par un professionnel

Madame Laurine Crespel indique que la réunion planning salle des sports pour l'année 2021-2022 est prévue le jeudi 1<sup>er</sup> juillet

Madame Céline Lemoine indique qu'une nouvelle enseignante arrivera à l'école des 7 loups en septembre prochain, remplacement de Mme Desvaux. Les effectifs de l'école sont en baisse.

Madame Cécile Crespel indique qu'un marché de créateurs locaux est prévu sur le site de la gare vélo rail fin novembre 2021 (5 exposants)

Madame Magali Gautier rappelle que le dossier « Appel à projet écoles numériques » est en cours, le projet de la commune de Médréac est retenu

Monsieur Serge Collet

- Indique que le démarrage des travaux de restauration de l'orgue est prévu le 06/09/2021, le passage de Monsieur Semenoux est prévu le 08/09/2021

- Précise que le démarrage des travaux d'aménagement de l'itinéraire de randonnée débutent le 01/07/2021, un projet de convention est envoyé à famille Rioust De Largentaye Bertrand pour passage sur parcelle secteur Le Clos Rosel et des demandes d'acquisition de partie de parcelle seront envoyées aux familles Reslou et Rioust De Largentaye Armand

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

Prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 13 septembre 2021 à 20h00